

La crise nucléaire nord-coréenne

Jean-Marie MULLER*

L'actualité internationale des premiers mois de l'année 2013 a été marquée par la crise nucléaire nord-coréenne. La raison majeure de cette crise s'explique par le fait que la guerre civile de Corée qui a eu lieu au début des années 50 (1950-1953) n'a toujours pas trouvé d'issue. Il n'existe qu'un traité d'armistice et aucun traité de paix n'a pu être signé entre les protagonistes. De ce fait, la Corée du Nord s'estime toujours menacée par les Etats-Unis et c'est principalement en arguant de cette hostilité qu'elle justifie le développement d'un arsenal nucléaire. Les dirigeants nord-coréens n'ont pas oublié que les États-Unis ont déployé des armes nucléaires en Corée du Sud.

La Corée du Nord est devenue partie prenante du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 1985, mais elle s'en retire le 10 janvier 2003. Des négociations à six parties ont lieu avec la Corée du Sud, le Japon, les Etats-Unis, la Russie et la Chine, mais elles finissent par échouer. La Corée du Nord procède à un premier essai nucléaire le 9 octobre 2006. Le 14 octobre 2006, le Conseil de sécurité des Nations Unies vote à l'unanimité la résolution 1718 qui somme la République populaire démocratique de Corée (RDPC) de s'abstenir de tout nouvel essai nucléaire ou tir de missile balistique » et d'« éliminer toutes ses armes nucléaires ». Elle impose des sanctions économiques, financières et commerciales. La RDPC rejette cette résolution qu'elle considère comme une déclaration de guerre. Cependant, de nouvelles négociations à six parties ont lieu qui aboutissent à l'accord de Pékin du 13 février 2007. Celui-ci prévoit la « suspension temporaire des activités nucléaires de la RDPC » en contrepartie d'une aide économique.

La situation se dégrade en 2008 et la Corée du Nord procède à un tir de fusée le 5 avril 2009 et à un second essai nucléaire le 25 mai 2009. Le 12 juin, le Conseil de sécurité des Nations Unies vote à l'unanimité la résolution 1874 qui alourdit les sanctions contre le régime nord-coréen.

Le 13 avril 2012, le texte de la Constitution de la Corée du Nord est révisé lors d'une session de l'Assemblée populaire suprême. Désormais, la Corée du Nord est « un État invincible en termes d'idéologie politique, un État doté de l'arme nucléaire et une puissance militaire indomptable, ouvrant ainsi la voie à la construction d'une nation forte et prospère. » On ne saurait mieux exprimer la quintessence de l'idéologie nucléaire.

Le 12 décembre 2012, la Corée du Nord lance un satellite. Ce tir de fusée est considéré par les Occidentaux comme un essai déguisé de missiles balistiques pouvant servir de vecteur à l'arme nucléaire. Kim Jong-un arrive au pouvoir après le décès de son père survenu le 17 décembre 2012. Cherchant à asseoir son autorité et voulant donner des gages à son armée qui structure le pouvoir dictatorial, il va rapidement multiplier les gestes de provocation à l'égard de la Corée du Sud, du Japon et surtout des Etats-Unis. Le 12 février 2013, la Corée du Nord procède à un nouvel essai nucléaire. Prenant prétexte des grandes manœuvres militaires navales et aériennes de la Corée du Sud et des États-Unis qui doivent commencer en mer du Japon le 11 mars 2013, alors que le Conseil de Sécurité s'apprête à voter une résolution condamnant l'essai nucléaire nord-coréen et renforçant les sanctions contre le régime de Pyongyang, un porte-parole du ministère des Affaires étrangères déclare le 7 mars : « Puisque les États-Unis s'apprêtent à déclencher une guerre nucléaire, nos forces armées révolutionnaires (...) se

réservent le droit de lancer une attaque nucléaire préventive pour détruire les bastions des agresseurs ».

Le 12 avril 2013, la Corée du Nord menace le Japon de « flammes nucléaires » après que le ministre japonais de la Défense ait ordonné à l'armée de détruire tout missile nord-coréen qui menacerait le territoire nippon.

Faut-il prendre au sérieux de telles menaces ? Elles ne sont pas nouvelles, même si elles se font plus insistantes. Le bluff nucléaire fait partie intégrante du régime nord-coréen. En fait, il s'agit essentiellement de provocations qui s'apparentent à des rodomontades. Ceux qui les profèrent n'ont probablement pas la volonté de les mettre à exécution. Au demeurant, ils n'en ont vraisemblablement pas les moyens technologiques nécessaires. Elles produisent leur effet par elles-mêmes sans qu'il soit besoin d'un passage à l'acte. Au-delà de leur caractère outrancier, ces provocations ne sont pas dépourvues de toute rationalité. Elles créent elles-mêmes l'événement qui permet au président nord-coréen d'exister sur la scène nationale et à la Corée du Nord d'exister sur la scène internationale. Ces menaces sont des éléments de langage. Le ton se veut belliqueux et martial, mais la force de frappe se trouve dans les mots et non dans les armes. Pour autant, ces jeux de mots pourraient devenir un jour dangereux.

Le 7 mars, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a voté à l'unanimité la résolution 2094¹ qui « - *Condamne* avec la plus grande fermeté l'essai nucléaire effectué par la République populaire démocratique de Corée (RPDC) le 12 février 2013, au mépris de ses résolutions sur la question ; - *Décide* que la RPDC ne procédera à aucun nouveau tir recourant à la technologie des missiles balistiques ou essai nucléaire et s'abstiendra de toute autre provocation ; (...) - *Exige* que la RDPC revienne sans délai au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), en gardant à l'esprit les droits et les obligations qu'ont les États parties au Traité, et souligne la nécessité pour tous les États parties au TNP de continuer à respecter leurs obligations en vertu du Traité ; - *Condamne* toutes les activités que mène actuellement la RDPC, y compris son programme d'enrichissement de l'uranium, *note* que toutes ces activités constituent une violation des résolutions 1718 (2006), 1874 (2009) et 2087 (2013), *réaffirme* sa décision selon laquelle la RDPC doit abandonner totalement toutes armes nucléaires et tous programmes nucléaires existants de façon véritable et irréversible, et cesser immédiatement toutes les activités qui y sont liées, et respecter strictement les obligations mises à la charge des Parties au TNP et les conditions que lui impose l'Accord de garanties conclu avec l'AIEA. »

La résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies s'enferme dans une contradiction irréductible en récitant la même rhétorique convenue qui se trouve impuissante à avoir la moindre prise sur les événements : il sera toujours vain d'exiger de la République populaire démocratie de Corée, comme de tout autre État voulant se doter de l'arme nucléaire, de respecter de soi-disant obligations internationales que les puissances nucléaires ne respectent pas. Il existe une logique selon laquelle la RPDC développe un programme nucléaire militaire et feint de brandir la menace des armes nucléaires, dès lors que les pays dotés s'enorgueillissent de posséder l'arme nucléaire en en faisant le symbole de leur puissance. Il ne sera possible de faire cesser la prolifération nucléaire que le jour où ces États dotés décideront enfin de respecter le TNP qui les oblige à négocier de bonne foi un désarmement nucléaire complet. Malheureusement, nous savons qu'ils n'y sont pas prêts.

Le 8 mars 2013, par la voix du porte-parole du ministère français des Affaires étrangères², la France salue l'adoption de la résolution 2094 du Conseil de sécurité : « Comme nos principaux partenaires, nous avons fermement condamné ce nouvel essai nucléaire. L'unanimité exprimée hier par le Conseil de sécurité traduit à nouveau la fermeté de la

1 <http://www.un.org/News/fr/docs//2013/CS10934.doc.htm>

2 <http://www.franceonu.org/la-France-a-l-onu/un-express/article/8-mars-2013-coree-du-nord-adoption>

communauté internationale face à cet acte grave. (...) Nous condamnons les récentes menaces proférées par la Corée du Nord et lui réitérons nos appels à s'abstenir de tout geste risquant d'accroître les tensions. Nous l'exhortons, une nouvelle fois, à reprendre le chemin du dialogue en vue du démantèlement complet, irréversible et vérifiable de son programme nucléaire et balistique, conformément à ses obligations internationales. » Mais, là encore, comment le gouvernement français peut-il exhorter la Corée du Nord à démanteler son arsenal nucléaire, alors que lui-même affirme sa détermination à maintenir et à moderniser le sien au mépris de ses obligations internationales ?

Comme cela était à prévoir, la tension est retombée. Le 12 avril 2013, la présidente sud-coréenne déclare : « Mon objectif est de créer un cercle vertueux au travers du processus de paix dans la péninsule. » Le 15 avril était le 101^e anniversaire de la naissance du fondateur du régime, Kim Il-Sung, et certains observateurs pensaient que, ce jour-là, la Corée du Nord effectuerait un nouveau tir. Mais le président nord-coréen s'est contenté d'aller se recueillir au mausolée où reposent les corps embaumés de son père et de son grand-père.

En attendant la prochaine crise.

21.04.2013

* Porte-parole national du Mouvement pour un Alternative Non-violente (www.jean-marie-muller.fr).

Le MAN a pris l'initiative d'une campagne en faveur du désarmement nucléaire unilatéral de la France : www.francesansarmesnucleaires.fr.